

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Version mise à jour 01.07.2024 valables à compter du 1 juillet 2024 jusqu'au 30 juin 2025

TABLE DES MATIERE

1	PROCESSUS DE RÉSERVATION DE LA PRESTATION TOURISTIQUE	3
2	INSCRIPTION	3
3	PRESTATIONS ET PRIX DES FORFAITS	4
4	PAIEMENT	4
5	CONFIRMATION DE COMMANDE.....	5
6	EMISSION ET CONDITION D'UTILISATION DES BILLETS.....	5
7	CONTROLE	5
8	FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES.....	6
9	DURÉE DU VOYAGE	6
10	RECLAMATIONS	6
11	BAGAGES-EFFETS PERSONNELS.....	7
12	RESPONSABILITÉ.....	7
13	ASSURANCE	7
14	CONDITIONS D'ANNULATION.....	8
15	MODIFICATIONS DU CONTRAT.....	8
16	CESSION DU CONTRAT	9
17	DROIT APPLICABLE	9
18	ASSURANCE – GARANTIE FINANCIERE	Erreur ! Signet non défini.
19	FORMULAIRES D'INFORMATION STANDARD	9
20	CONDITIONS DE PARTICIPATION	10
21	REGLEMENT DE VIE AU CAMPING.....	12
22	AUTRES	12

Préambule

Le présent site www.odysseedesgaulois.fr (ci-après le « Site ») donne accès à un portail de voyages édité par la société OUTVISION SAS et permettant notamment la réservation et l'achat de séjours motorisé.

L'internaute qui effectue une réservation en ligne est dirigé vers l'agence OUTVISION qui gèrera la réservation et la vente de la prestation touristique achetée.

L'agence interlocuteur responsable auprès du client est donc :

OUTVISION (RCS de Annecy n° 949 487 904 domiciliée au 83 hameaux de la ravoire, 74190 PASSY- Tél : 06 50 61 30 86) est un intermédiaire entre les utilisateurs du Site www.odysseedesgaulois.fr et

BILLETWEB (société Trustweb SASU, R.C.S Paris SIRET : 800 575 045 00029 , Adresse: 14 rue Ernest Psichari 75007 PARIS- Tél :01 86 95 93 60) met à disposition de AEREAU VOYAGES un logiciel permettant de paramétrer sa billetterie et d'y consulter les informations sur l'état des ventes en temps réel. Le paramétrage effectué pour chaque événement par AEREAU VOYAGES donne à BILLETWEB le pouvoir d'éditer, fabriquer, vendre et commercialiser pour le compte de AEREAU VOYAGES, des Billets. Un billet correspond à la matérialisation d'un droit d'entrée. L'opération d'intermédiation ne concerne que la vente de ces droits d'entrée. BILLETWEB acquiert ce droit d'entrée auprès de AEREAU VOYAGES pour ensuite les vendre auprès des acheteurs. L'action de BILLETWEB se limite au stade de la commercialisation, sans jamais intervenir au plan de l'organisation des prestations proposées par OUTVISION. De ce fait, OUTVISION demeure le seul responsable de l'organisation de du circuit.

- La réservation des prestations proposées sur le Site implique de la part du client l'acceptation préalable des présentes conditions générales de vente.
- En cliquant sur sa confirmation d'achat, tout client qui s'inscrit à un voyage reconnaît avoir pris connaissance de la description du produit choisi, des présentes conditions générales de vente et les accepte dans leur intégralité.
- En cas de contradiction entre les Conditions générales de Vente et le contrat conclu entre le client et l'agence, les dispositions du contrat prévaudront.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente régissent les ventes de forfaits touristiques ou de services de voyage proposées sur le site www.odysseedesgaulois.fr.

Elles ont été élaborées conformément aux articles L.211-1 et suivants du Code du tourisme, fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours. Elles tiennent compte de la réglementation européenne et des conventions internationales, notamment en matière de transport aérien.

Elles sont portées à la connaissance du client avant la signature de son contrat de vente.

Information préalable

Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente ainsi que du descriptif de la prestation choisie sur le Site.

Le client reconnaît également avoir pris connaissance, avant la confirmation de la réservation du séjour, du formulaire d'information standard sur les droits essentiels au titre de la directive européenne 2015/2302 transposée dans le code du tourisme et disponible à la fin des conditions générales (formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait).

Conformément à l'article L. 211-8 du Code du Tourisme, les fiches descriptives figurant sur le site, les conditions de vente ainsi que les formulaires d'information standard résumant les droits du voyageur ont vocation à informer les clients, préalablement à la passation de leur commande, notamment sur les caractéristiques principales des prestations proposées relatives au transport et au séjour, les coordonnées du détaillant et de l'organisateur, le prix et les modalités de paiement, les conditions d'annulation et de résolution du contrat, les assurances et les conditions de franchissement des frontières.

Le client est invité à se reporter aux fiches descriptives du circuit choisi.

Conformément à l'article L211-9 du Code du Tourisme, les parties conviennent expressément que l'Agence pourra apporter des modifications aux informations précontractuelles figurant sur le Site, notamment au contenu des prestations de séjour, aux itinéraires des circuits, etc.

Le prix applicable est le prix en vigueur au moment de l'inscription pour le voyage concerné et est confirmé au client avant son acceptation définitive.

Certaines offres proposées sur le Site ont une date limite de validité : le client doit donc vérifier cette date.

1 PROCESSUS DE RÉSERVATION DE LA PRESTATION TOURISTIQUE

1.1 Le Site présente des circuits touristiques élaborées par OUTVISION SAS.

1.2 Afin de finaliser son contrat de vente, le client est adressé à OUTVISION SAS .

Cette Agence est donc l'interlocuteur vendeur du client, responsable de la bonne exécution du contrat au sens du Code du Tourisme.

Dans les présentes conditions, « le Site » ou « l'Agence » font référence à l'Agence vendeur responsable du dossier de réservation et du contrat de voyage du client.

1.3 Le Site agit donc en tant qu'intermédiaire :

- le client conclut donc un contrat avec OUTVISIONS SAS

2 INSCRIPTION

Le client formule sa réservation en ligne qui lui confirmera le prix des prestations choisies.

Après confirmation par le Site, le client confirmera à son tour sa réservation et procédera au règlement intégral en ligne du prix de la prestation au moyen de sa carte bancaire.

Le client ne bénéficie pas du droit de rétractation pour l'achat de prestations touristiques en ligne conformément aux articles L.221-2 et L. 221-28 du Code de la consommation.

Le client recevra un mail de confirmation de la part du Site. Le formulaire de réservation confirmée correspond au contrat de voyage et comporte le descriptif de la prestation et ses caractéristiques essentielles, ainsi que le prix et les conditions d'annulation, de modification et d'assurance choisie par le client.

La réservation ne peut être considérée comme définitive qu'après confirmation par l'Agence de voyages.

3 PRESTATIONS ET PRIX DES FORFAITS

Les fiches descriptives des circuits mentionnent expressément ce qui est compris dans le prix :

TARIFS 2024 :

- Voiture Pilote + Copilote (2 personnes) : 440€ TTC
- Personne supplémentaire (à partir de la 3^{ème} personne) : 72€ TTC
- Camping : 100€ TTC par personne
- Assurance annulation : 18€ TTC par personne

Le prix d'inscription de la voiture (440€) inclus le repas de bienvenue, le road-book, le kit gaulois, les frais de dossiers administratifs, la prestation de service après-vente (changement des équipes etc.), les animations (DJ, table de jury, concert final etc.), la rémunération l'équipe organisatrice et la licence voyage qui autorise AEREAU VOYAGES à proposer ce circuit.

Les prix donnés sont indivisibles et toute renonciation à des prestations incluses dans le forfait ou toute interruption de voyage du fait du client (même en cas d'hospitalisation ou de rapatriement anticipé), ne pourra donner lieu à remboursement, sauf assurance spécifique.

Les prix indiqués correspondent à un prix forfaitaire par voiture ou par personne, TTC, et sont libellés en euros. Ils incluent les taxes connues au jour de l'inscription, les frais de dossier, l'hébergement.

Les prix ne comprennent pas les frais d'obtention de visas et passeports, les pourboires et gratifications divers, les dépenses personnelles et les assurances facultatives bagages, annulation et assistance, les boissons, ni certaines prestations obligatoires telles que le supplément dîner ou occasion spéciale, etc. le Site décline toute responsabilité pour les achats personnels sur place.

Le paiement complet est exigé au moment de la réservation, selon les moyens de paiement mentionnés sur le Site.

4 PAIEMENT

La validation de votre commande implique l'obligation à votre charge de payer le prix indiqué. Un seul mode de règlement est autorisé par commande.

4.1 Paiement par carte bancaire

Il est possible de régler votre commande par Carte Bancaire de type « Carte Bleue », « VISA », « EUROCARD » ou « MASTERCARD ». Ledit paiement est traité par notre partenaire bancaire. Les coordonnées de ce dernier sont accessibles depuis la page « mentions légales » du site www.billetweb.fr.

Le paiement par carte peut avoir recours au système 3D Secure qui vise à identifier le porteur de la carte dans le but de limiter la fraude. Une fois la transaction validée par la banque, votre compte bancaire sera débité du montant de la commande. A l'issue de la transaction, une confirmation de commande vous sera adressée par e-mail. Vous pourrez télécharger une facture à partir de celle-ci. Dans le cas où un paiement se révélait invalidé par la banque, après émission de votre Billet ou de votre commande celui-ci ou celle-ci sera invalidé(e), ne vous permettant pas un accès à l'événement.

Les échanges avec le site billetweb.fr sont sécurisés par chiffrement SSL. Les coordonnées bancaires de l'acheteur ne sont pas conservées par notre système. Les paiements électroniques en ligne sont réalisés sur le site de Billetweb ou directement sur le site du partenaire bancaire de la société, qui en assure la sécurisation à l'aide des technologies de chiffrement et d'authentification appropriées.

4.2 Paiement par carte bancaire en plusieurs fois

Le paiement par carte bancaire en plusieurs fois est proposé par AEREAU VOYAGES si cela entre dans les critères d'éligibilité de Billetweb. Le paiement par carte bancaire engage l'acheteur sur l'intégralité des paiements ou prélèvement. La non-réalisation d'un des paiements invalidera le billet et

n'autorisera pas de remboursement. L'acheteur est seul responsable du bon paiement de l'intégralité des mensualités.

5 CONFIRMATION DE COMMANDE

Dès lors que votre commande est payée, un message de confirmation est affiché. Un email de confirmation de commande contenant vos billets est immédiatement envoyé. Il est alors de votre responsabilité de vérifier la bonne réception des billets. Veuillez noter que certains fournisseurs de messagerie peuvent retarder la livraison des billets. En cas de non-réception après plusieurs heures, 4 merci de contacter l'organisateur ou le service client de Billetweb. Il est possible de vérifier le paiement d'une commande ou de renvoyer les billets depuis le module de vente de billetterie. La non-réception de la commande n'entraîne pas l'invalidité de la commande.

6 EMISSION ET CONDITION D'UTILISATION DES BILLETS

Livraison Les Billets Electroniques ou un lien permettant de les télécharger sont envoyés sur la messagerie électronique de l'Acheteur après chaque commande. Caractéristiques Conformément à la réglementation, chaque Billet comporte les mentions suivantes sous forme apparente ou codées :

- Identification de l'Organisateur
- Nom de l'événement
- Nom du tarif
- Prix payé par l'acheteur
- Numéro unique d'identification du billet et de la commande Support

Afin d'être accepté, le Billet doit être imprimé en noir et blanc ou couleur, sur du Papier A4 blanc et vierge. Ce dernier doit présenter un état total d'intégrité et de lisibilité correct : les Billets endommagés ou illisibles ne seront considérés comme non valables.

La présentation d'un Billet via un support numérique (Tablette, Smartphone) sera acceptée par AEREAU VOYAGES. Le Participant demeure responsable d'être en mesure de présenter le Billet sur le support numérique à l'entrée de la manifestation.

Billetweb décline toute responsabilité concernant toute anomalie pouvant survenir au cours d'une commande, du téléchargement ou de l'impression d'un Billet. Il ne sera remis aucun duplicata autre que le seul billet initial. Unicité Un Billet ne peut être utilisé qu'une seule fois pour accéder à l'événement. Ainsi en cas de perte, vol, duplication, seule la première personne à présenter le Billet sera admise à assister à la manifestation.

Le Billet est uniquement valable pour le lieu, la date et heure auquel il appartient. Le Billet doit être conservé jusqu'à la fin de l'événement.

Le Billet est nominatif, selon les paramétrages apportés par AEREAU VOYAGES sur le système de Billetterie. Dans cette hypothèse, en complément de l'identité de l'acheteur, celle du bénéficiaire sera indiquée sur le Billet. Les Billets nominatifs demeurent personnels et incessible, sauf sur autorisation expresse et préalable de AEREAU VOYAGES.

Le billet est unique, comprenant d'une part un numéro d'identification et, d'autre part, un code barre. La reproduction, la duplication ou la contrefaçon des Billets sont prohibées. AEREAU VOYAGES se réservent un droit de refuser l'accès au site de la manifestation (ou à l'événement). Aucun remboursement ne sera alors accordé

7 CONTROLE

AEREAU VOYAGES est libre de contrôler la validité des Billets lors de l'accès à l'événement. Il n'est pas tenu de vérifier l'identité du bénéficiaire du Billet étant donné que le Billet possède un identifiant

unique et imprédictible. De ce fait le Participant doit veiller à la confidentialité de son Billet. L'accès à l'Évènement peut être refusé à un Participant qui présente un Billet déjà utilisé. AERAU VOYAGES n'est pas tenu de vérifier l'authenticité du billet. AERAU VOYAGES est également libre de contrôler l'identité des participants. Le Participant doit être en mesure de justifier de son identité à l'aide d'un document officiel comprenant une photographie. AERAU VOYAGES peut demander de présenter d'autres justificatifs lors de l'accès à l'évènement. Ceux-ci sont communiqués au Participant via l'email de confirmation de commande et via les indications figurant sur le Billet.

8 FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES

Le Site informe les clients ressortissants français ou européens qu'ils doivent prendre leurs dispositions en ce qui concerne les règlements de police et de santé applicables à tout moment du voyage. Il appartient au client de s'assurer que lui-même et les personnes inscrites pour le séjour sont en règle avec les formalités de police, de douane et de santé exigées pour la réalisation du voyage.

Il n'appartient pas au Site ou à l'agence de fournir ces informations ni d'interroger les clients sur leur nationalité.

Des informations générales sont disponibles sur le site internet www.diplomatie.gouv.fr (rubrique Conseils aux voyageurs) en ce qui concerne les conditions d'entrée et de séjour dans chaque pays et les conditions sanitaires.

Les ressortissants étrangers non-européens ou non ressortissants de l'EEE doivent se rapprocher de leur autorité consulaire, sous leur seule responsabilité, afin de connaître les formalités exigées par le déplacement envisagé et les délais nécessaires en fonction de la date de départ

Les livrets de famille ne sont pas des pièces d'identité.

En aucun cas, le Site ne pourra se substituer à la responsabilité individuelle des clients qui doivent prendre à leur charge l'obtention de toutes les formalités avant le départ (passeport généralement valable 6 mois après la date de retour de voyage, visa, certificat de santé, etc.) et pendant toute la durée du voyage, y compris l'accomplissement des formalités douanières des pays réglementant l'exportation d'objets.

Le non-respect des formalités, l'impossibilité d'un client de présenter des documents administratifs en règle, quelle qu'en soit la raison entraînant un retard, le refus à l'embarquement du client ou l'interdiction de pénétrer en territoire étranger, demeurent sous la responsabilité du client qui conserve à sa charge les frais occasionnés, sans que le Site ne rembourse ni ne remplace ledit voyage.

Les clients doivent particulièrement veiller – sous leur seule responsabilité - à la conformité des noms et prénoms indiqués lors de leur réservation et confirmés lors de la conclusion de leur contrat de voyage avec les mentions de leurs papiers d'identité valides (nom d'usage, nom d'épouse etc.).

9 DURÉE DU VOYAGE

La durée du voyage inclut les jours de départ et de retour, il convient de considérer que les premiers et derniers jours du voyage seront consacrés au transport.

10 RECLAMATIONS

Lorsqu'un client constate qu'un service n'est pas fourni tel que prévu, afin de ne pas en subir les inconvénients pendant toute la durée de son séjour, il doit immédiatement en aviser le représentant local du fournisseur de voyages avec lequel il a contracté ou l'accompagnateur présent afin de régler le litige sur place. Les observations sur le déroulement du voyage doivent parvenir à l'Agence concernée dans les 30 jours suivant le retour, par courrier recommandé avec avis de réception, accompagné des justificatifs appropriés. A défaut, le dossier ne sera pas traité prioritairement.

Après avoir saisi l'Agence et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel. Si la vente s'effectue en ligne, le voyageur a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige.

La remise éventuelle de questionnaires par le prestataire ou le fournisseur à la fin du voyage est uniquement destiné à établir des statistiques sur les prestations. Ils ne pourront donc, en aucun cas, être considérés comme des éléments du dossier d'après-vente du client.

11 BAGAGES-EFFETS PERSONNELS

L'Agence ne peut être tenue pour responsable en cas de perte, vol ou détérioration des bagages ou effets personnels durant le voyage. En cas de problème, il est recommandé aux clients de faire constater les faits par les autorités locales compétentes (dépôt de plainte).

Aucune assurance bagages n'est incluse dans les prix des prestations proposées sur le Site. Cependant, une assurance peut être proposée par l'un de nos prestataires en matière d'assurances.

12 RESPONSABILITÉ

L'Agence est titulaire des autorisations légales et administratives délivrées par les autorités françaises compétentes, garantissant aux clients la bonne exécution des prestations achetées.

L'Agence et le fournisseur sont responsables de la bonne exécution des services prévus et sont tenus d'apporter de l'aide au voyageur en difficulté. En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

Dans le cas de forfaits touristiques ou de la vente de services isolés (exemple : location de voiture seule), la responsabilité ne peut être engagée en cas d'inexécution contractuelle de la part du client, en cas de fait imprévisible ou inévitable d'un tiers étranger à la fourniture des services de voyages ou en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables.

Le Site ne pourra être tenu pour responsable de modifications de dates, d'horaires ou d'itinéraires, de la suppression ou modification d'une partie du programme provoqués par des événements extérieurs tels que grèves sans préavis, incidents techniques, intempéries, épidémies, ou tout autre cas de force majeure, du fait de tiers étrangers à la fourniture des prestations prévues au contrat ou de la mauvaise exécution du contrat imputables au client.

Il peut arriver pour des raisons tenant à la période, à la fréquentation ou à des décisions des hôteliers en plein air sur place, que le matériel soit en nombre insuffisant sur les lieux de séjour ou que certaines activités soient suspendues.

Le Site ne sera aucunement responsable en cas d'incident survenu à l'occasion de prestations achetées directement sur place par le client auprès d'un prestataire extérieur ou résultant d'une initiative personnelle du client.

13 ASSURANCE

L'Agence communique au client les conditions des assurances spécifiques annulation, assistance et rapatriement avant la confirmation de la réservation de voyage, au moyen d'un lien vers lesdites conditions que le client pourra imprimer.

Au plus tard au moment de l'inscription, le client pourra souscrire un contrat d'assurance spécifique : Annulation.

Si le client justifie d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, le client a la possibilité de résilier sans frais cette assurance dans un délai de quatorze (14) jours et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

Le client pourra choisir de ne souscrire aucune assurance complémentaire.

14 CONDITIONS D'ANNULATION

14.1 Annulation du fait du client

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la Consommation, le contrat de voyages n'est pas soumis à un droit de rétractation.

Toute demande d'annulation d'inscription émanant du client doit être effectuée soit par email au figurant sur votre confirmation de voyage, quel que soit le voyage ou le circuit, sauf conditions spécifiques, des frais d'annulation indiqués dans le contrat.

En cas d'annulation de toute prestation, la prime d'assurance, les frais de visas le cas échéant, les frais de dossier et les frais de billetterie ne sont pas remboursables.

OUTVISION vous conseille toujours de prendre l'assurance annulation proposée lors de l'inscription. Les modalités de l'assurance annulation sont consultables au moment de l'inscription ou sur le site web.

Vous pouvez toujours annuler votre inscription sous réserve d'une demande écrite par email à info@odysseedesgaulois.fr. Des frais d'annulations seront retenus.

La demande doit être réalisée par le Capitaine de l'équipe et rappeler la référence de la réservation.

14.2 Frais d'annulation

Sans assurance, des frais d'annulations s'appliquent en fonction de la date de la demande (date d'accusé de réception de ton email).

- Jusqu'à 60 jours avant le départ soit jusqu'au 10 mars 2024, il sera retenu 25€ sur le remboursement des billets.
- Jusqu'à 31 jours avant le départ soit du 11 mars 2024 au 9 avril 2024, il sera retenu 50 % du prix d'achat des billets hors frais d'assurance sur le remboursement.
- Moins de 30 jours avant le départ, soit du 25 mai 2024 au 9 juin 2024, il sera retenu 100% du prix d'achat des billets

14.3 Annulation du fait d'OUTVISION SAS

Si AEREAU VOYAGES décide d'annuler le voyage ou le séjour avant le départ, le client en sera averti par tout moyen permettant d'en accuser réception. Si un accord amiable sur un voyage ou séjour de substitution se révèle impossible, il convient de se référer aux conditions spécifiques à chaque fournisseur de voyages quant au remboursement des sommes versées par le client et à l'indemnité d'annulation.

Le nombre minimal de participants requis pour la réalisation d'un circuit est de 95 équipes. Si ce nombre n'est pas atteint, le Site en informe le client :

20 jours avant la date de départ

Il sera alors proposé au client une solution de remplacement au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées mais le client ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

15 MODIFICATIONS DU CONTRAT

15.1 Modifications par le client

Un report de date ou un changement de destination est en général considéré comme une annulation (cf. Article 15). Un changement de nom n'est pas considéré comme une modification, mais comme une

cession de contrat et implique donc des frais prévus à l'Article 16. Toute modification des prestations par le client sur place ne pourra donner lieu à remboursement (séjour écourté par exemple), de même que toute prestation non consommée.

15.2 Modifications par OUTVISION SAS

Si, avant le départ, un événement extérieur s'imposant à OUTVISION au sens de l'article L.211-13 du Code du tourisme, le contraint à modifier un élément essentiel du contrat conclu par l'Agence avec le client, le Site avertira le client par tout moyen permettant d'en accuser réception, le plus rapidement possible et formulera des propositions (modification du voyage ou voyage de substitution).

16 CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder le contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 15 jours du départ, en prévenant l'agence dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

En revanche, le client ne peut pas céder son ou ses contrats d'assurance.

16.1 Modification des billets

- Le Capitaine s'inscrit pour toute l'équipe et sera la personne référente du dossier d'inscription. A ce titre des frais de dossier de 50€ pour toute modification du Capitaine seront demandés.
- L'adresse postale indiquée lors de l'inscription peut être modifiée jusqu'à 30 jours avant le départ soit jusqu'au 10 mai 2024.
- Des places de camping, des participants supplémentaires peuvent être ajoutés jusqu'à 15 jours avant le départ soit jusqu'au 25 mai 2024.
- Hormis le capitaine, les autres membres de l'équipe sont modifiables jusqu'à 15 jours avant le départ soit jusqu'au 25 mai 2024.

16.2 Revente des billets

- Une plateforme de revente des billets sécurisée, ticketswap.fr, est à disposition revendre ses billets
- Cette plateforme sera ouverte jusqu'à 15 jours avant le départ soit jusqu'au 25 mai 2024. Passée cette date la revente de ses billets ne sera plus possible
- AEREAU VOYAGES et Outvision ne pourront être tenu responsables, et aucun remboursement de leur part ne pourra être exigé si les billets mis en ligne et à disposition sur [ticketswap](https://ticketswap.fr) ne trouvent pas d'acheteur.

17 DROIT APPLICABLE

Les contrats conclus entre l'Agence et le client sont soumis au droit français.

18 FORMULAIRES D'INFORMATION STANDARD

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme.

L'Agence de voyages et le Fournisseur seront entièrement responsables de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'Agence de voyages et le Fournisseur disposent d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où ils deviendraient insolubles.

Droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs ont le droit d'obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.

L'Agence a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès d'une entité chargée de la protection contre l'insolvabilité.

Les voyageurs peuvent prendre contact avec l'organisme de garantie si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Agence.

Lorsque la réservation est faite auprès de l'Agence AEREAU VOYAGES, le garant financier est l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST), domiciliée au 15 avenue Carnot 75017 Paris (email : info@apst.travel - Tél. : 01 44 09 25 35).

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplgfr21s_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701

19 CONDITIONS DE PARTICIPATION

20.1 Condition d'inscription participants

- Chaque équipe doit être composée au minimum de 2 personnes
- Le Capitaine de la voiture doit **avoir plus de 18 ans** au jour du départ du road trip

- Les mineurs **de plus de 16 ans** sont acceptés **s'ils sont accompagnés de leur tuteur légal**
- Les animaux ne sont pas acceptés.
- Il faut au minimum un conducteur avec un permis de conduire valide.
- Les participants s'engagent à signaler à l'organisation tout accident, incident ou difficulté notable d'autres participants, dont ils seraient les témoins directs.

20.2 Condition de participation du Véhicule

- Le véhicule doit être assuré
- La carte grise du véhicule doit être valide. Si le propriétaire ne prend pas le départ, une attestation sur l'honneur de ce dernier autorisant son véhicule à participer à l'Odysée des Gaulois est nécessaire.
- Le véhicule doit avoir passé un contrôle technique et celui-ci doit être valide pendant toute la durée du road trip
- Les participants doivent être majeurs et posséder une pièce d'identité valide
- L'assureur automobile doit avoir été informé par écrit (email/courrier) de la participation à ce road trip

La voiture doit absolument respecter les normes françaises et européennes en vigueur pour circuler sur la voie publique.

- Les gyrophares bleus sont interdits
- Les pare buffles non homologués sont interdits
- Tout ajout sur le véhicule ne doit pas dépasser latéralement 10 cm du corps de la voiture
- Le poids du véhicule ne doit pas dépasser 3,5 T
- Les utilitaires et les véhicules de société sont acceptés.
- Les remorques, caravane et camping-car ne sont pas acceptés.
- Le véhicule ne doit pas être en surcharge pendant le road-trip, des contrôles peuvent être mis en place par les organisateurs de l'Odysée des Gaulois, qui vous demanderont d'alléger votre véhicule le cas échéant pour prendre le départ.
- Le nombre de participants dans le véhicule ne doit pas dépasser le nombre spécifié sur la carte grise du véhicule.
- Kit de sécurité doit être présent et accessible en cas de panne : gilets jaunes, triangle

20.3 Respect de la loi et du code de la route

Les participants sont responsables et doivent respecter pendant la durée de l'Odysée des Gaulois les lois et normes des pays traversés.

La consommation de stupéfiants est totalement interdite pendant le road-trip.

Le taux d'alcool des conducteurs doit respecter les normes en vigueur des pays traversés.

20.4 Non-respect du règlement ou de la loi

En cas de non-respect du règlement du road-trip ou de la loi avéré et constaté par un membre de l'organisation, les organisateurs se réservent le droit d'exclure à tout moment du road-trip un participant ou une équipe. Aucun remboursement ne pourra être exigé.

L'Odysée des Gaulois n'est pas une compétition, c'est un rallye touristique sans assistance. Les participants et leurs véhicules doivent être en règle d'un point de vue administratif. Ils se doivent de conduire prudemment et de respecter en tout point le code de la route des pays traversés. Ils ne pourront tenir l'organisateur responsable en cas d'accident, de panne, ou de non-respect de leur part, des obligations légales les concernant ainsi que leurs véhicules

20.5 En cas de panne

L'organisation ne propose pas de service de dépannage ou de réparation.

En cas de panne, les participants doivent prévenir les organisateurs. Ces derniers feront leur possible pour aiguiller et assister les participants lors de leur démarche et/ou réparation mais ne peuvent être tenus responsable des frais générés, du dépannage du véhicule ou du rapatriement des participants.

20 REGLEMENT DE VIE AU CAMPING

21.1 Arrivée, départ et stationnement

- les participants s'engagent à arriver, sauf cas de panne ou accident, sur le lieu du camping avant 23h. Ils s'engagent à prévenir l'organisation en cas de retard.
- les participants doivent respecter le créneau horaire de départ du camping le matin donné par les organisateurs (entre 8h30 et 10h).
- les participants doivent respecter le sens de circulation et le stationnement mis en place par les organisateurs
- Une fois stationnés dans le camping, les véhicules ne sont plus autorisés à circuler dans le camping
- Une zone de réparation sera spécifiée par les organisateurs sur les lieux de camping, les participants ne sont pas autorisés à réaliser des réparations mécaniques sur leur emplacement de camping afin de pas polluer les sols.

22.2 Règle de vie

- les barbecues au feu de bois sont interdits sauf cas particuliers précisé clairement auparavant.
- Les feux d'artifices ou pétards, coups de klaxons sont interdits dans l'enceinte du camping.
- Après minuit, les participants se doivent de respecter le repos de chacun et de ne plus faire de bruit.
- Dans la mesure du possible, l'organisation définira des zones spécifiques pour les participants qui souhaitent prolonger la soirée.
- Les participants doivent respecter la zone de l'emplacement qui leur a été attribué par l'organisation.
- Leur emplacement doit être rendu propre au moment du départ. Des sacs poubelles seront distribués par l'organisation.

En cas de non-respect des règles de vie du camping, de détérioration, ou nuisances par les participants, l'organisation se réserve le droit d'exclure des participants du lieu du camping.

21 AUTRES

22.1 Réseaux sociaux

Outvision et AEREAU VOYAGES, se réservent le droit de surveiller, d'éditer, de signaler ou de supprimer tout contenu de réseaux sociaux qu'elle juge illégal, offensant, abusif, obscène ou autrement indésirable, y compris dans le cas où il violerait les droits de propriété de tiers ou les présentes conditions générales spéciales. Sans préjudice de ce droit, l'auteur du contenu des médias sociaux reste seul responsable du contenu, Outvision et AEREAU VOYAGES, déclinent toute responsabilité concernant ce qui précède.

22.2 Droit à l'image

Lors de l’Odysée des Gaulois, un vidéaste professionnel et un photographe, seront présents pour immortaliser l’ambiance avec des photos et des vidéos. Les personnes qui s’inscrivent à un voyage de l’Odysée des roues libres acceptent que ces images, sur lesquelles elles sont susceptibles d’apparaître, soient utilisées à des fins promotionnelles. Le voyageur a le droit de s’y opposer sur simple demande écrite adressée à info@odysseedesgaulois.fr avant le départ.